



## Droit du travail

-----  
Par ULTIMA

Bonjour, je suis conseiller des ventes niveau cadre 1A depuis mars 2021 dans cette société. Regie par la convention de l'automobile. Je suis au forfait jours soit 218 jours. ma question est la suivante: comment dois je etre payé lorsque je travaille le dimanche l'ors d'opération de portes ouvertes, a savoir que je suis sur une moyenne de 2365/ mois net imposable ?

Je vous en remercie par avance.

Stéphane.